



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

COVID, la Ville doit nous donner les moyens de nous protéger !

Le gouvernement ne prend pas la mesure de la reprise de l'épidémie. Face au développement du variant Omicron, une stratégie réduite à la 3^e dose de vaccin pourrait être insuffisante. De nouveau, il faut temporairement décongestionner les sites de travail et les transports en commun.

L'extension temporaire du télétravail ne s'accompagne d'aucuns moyens réels pour obliger les entreprises à jouer le jeu (pénalités dérisoires, pas assez d'inspecteurs du travail).

Le gouvernement n'envisage aucun changement du protocole en milieu scolaire pourtant massivement touché par les contaminations. Il refuse d'accorder à nouveau des ASA aux personnes vulnérables. **Pire, il décide de réduire la période d'isolement pour les personnes contaminées et de mettre fin à tout isolement pour les cas contacts vaccinés** (alors que la vaccination limite fortement mais n'empêche pas ni d'être contaminé ni de contaminer). La préoccupation principale du gouvernement n'est pas d'enrayer la reprise épidémique et de nous protéger, mais d'obéir aux injonctions du MEDEF et des grandes entreprises pour garantir leurs profits.

Alors que l'hôpital public doit de nouveau faire face à l'afflux de malades, le gouvernement poursuit sa politique de réduction des lits et des postes, il décide même d'instaurer un droit d'entrée de 20 euros aux urgences non remboursable par la sécu en cas de non-hospitalisation !

À la Ville de Paris l'heure est au rappel à l'ordre (le « respect des règles barrières ») et à de nouvelles restrictions (limitation au maximum des réunions de service ou des CT/CHSCT en présentiel, interdiction des « moments de convivialité »), une manière de **culpabiliser et de désigner les personnels comme les responsables de la hausse des situations de contamination que la Ville essaye d'occulter.**

Dans de nombreux services les agent.es n'ont pourtant pas les moyens de respecter les gestes barrières (locaux/ bureaux exigus, absence de vrais espaces de restauration ou de restaurant administratif à proximité, locaux mal ventilés...).

En janvier la quasi-disparition des temps de trajets pour aller dans un restaurant administratif ou conventionné va contraindre des agent.es à manger sur leur lieu de travail sans moyen de respecter les gestes barrières. Ce qui n'empêche pas des directions de la Ville de menacer les agent.es qui ne respecteraient pas ces gestes !

Dans une note envoyée aux directions, voir pièce jointe, le SG de la Ville laisse même entendre que les personnes qui présentent des symptômes peuvent s'isoler et faire du télétravail, oubliant le droit d'être placé en arrêt-maladie lorsqu'on est...malade !

À la Ville de Paris, le SUPAP-FSU exige des mesures d'urgence :

- **La suspension de l'application de la réforme du temps de travail** (rétablissement des temps de trajet, pas de hausse du temps de travail) pendant les négociations qui vont commencer,

- Un **accès facilité à la vaccination** pour les agent.es, la mise à disposition de **masques FFP2**, l'installation de **capteurs de CO2 / purificateurs d'air** pour les services (en priorité là où existent des problèmes de ventilation),
- Une **visite médicale à la médecine préventive** et une Autorisation Spéciale d'Absence (**ASA**) **accordée aux agent.es vulnérables** qui en ont bénéficié jusqu'en septembre 2021 (et aux conjoint.es de personnes vulnérables),
- Contre toute suspension de salaire, la **réaffectation** des agent.es soumis au passe sanitaire qui en sont dépourvus (et en attendant, le remboursement des tests COVID quotidiens),
- L'extension du télétravail ou (partout où c'est possible) le report de missions les moins prioritaires et la **réduction du temps de travail** (notamment sous forme de **jours non travaillés en ASA**),
- Sur les sites de travail, le pouvoir donné aux agent.es de réorganiser le travail en fonction des nécessités sanitaires et de bonnes conditions de travail (rythmes, missions prioritaires ou non, moyens de protection...). Par exemple, le télétravail ne doit pas se traduire par un isolement total de collègues,
- Une prime exceptionnelle pour tous.tes les agent.es qui ne peuvent pas télétravailler et dont toute réduction des missions et du temps de travail n'est pas immédiatement réalisable,
- Des créations immédiates de postes à temps plein d'agent.es de nettoyage avec des protections renforcées.